



GOSNAT Marie

Naissance : 26 octobre 1913 - Landerneau

Nom de jeune fille : PERROT

Famille : [POUDOLEC Jean](#), [GOSNAT Venise](#)

Année d'entrée en résistance ou F.F.I. : 1943

Résistance : [Groupe Lambert](#), [F.T.P.](#), [P.C.F.](#), [F.N](#)

Pseudonyme(s) : Lucienne / Marthe

Secteur(s) d'action : Landerneau

Décès : 22 janvier 1981 - Le Kremlin-Bicêtre (94)

Marie Perrot est issue d'une famille d'agriculteurs. En décembre 1920, elle est adoptée par la Nation et en 1931, elle épouse [Henri Lambert](#) avec qui elle a trois enfants. La famille réside à Landerneau, 40 rue de Daoulas. Marie est employée aux P.T.T. Privée de son époux, prisonnier des allemands jusqu'à juillet 1942, Marie Lambert subvient aux besoins de la famille.

Quand [Henri](#) est libéré, il entre dans la résistance. Marie l'épaule activement et entre également en résistance dans le [groupe Lambert](#) en août 1943. Elle devient agent de liaison et diffuse la propagande et les tracts.

Fin 1943, son époux est fait prisonnier dans un maquis en Ille et Vilaine, Marie poursuit la lutte à Landerneau et après les nouvelles arrestations du printemps 1944, elle parvient à regrouper les éléments dispersés. Elle sert d'agent de liaison à Daniel Trelu, chef des [F.T.P](#) du Finistère et organise des groupes de *femmes patriotes* avec Germaine Lelièvre, malgré sa grossesse.

Pour son action dans la Résistance, elle est citée à l'ordre du Régiment et reçoit en 1946 la médaille de la Résistance française et la Croix de Guerre 1939-1945, avec étoile de bronze.

Son engagement politique se poursuit après guerre. Après avoir donné son adhésion au [P.C.F](#) au début 1944, Marie devient secrétaire fédérale pour le Finistère. C'est sous l'étiquette communiste qu'elle accède, au printemps 1945, à son premier mandat électif : elle devient conseillère municipale de sa ville natale de Landerneau. Elle est élue députée du Finistère (PCF) lors du mandat 1948-1951.

Marie Lambert se montre particulièrement soucieuse de préserver vivace la mémoire de la guerre et de ses massacres. A deux reprises, le 2 février et le 21 mars 1951, elle interpelle le gouvernement au sujet du procès de l'ex-général nazi Ramcke, « *responsable des assassinats, pillages et incendies commis contre la population civile de Brest* ». Évadé le 18 février, l'ancien commandant en chef des troupes allemandes stationnées à Brest s'est constitué prisonnier le 7 mars, avant d'être condamné le 21 mars par le Tribunal militaire de Paris à cinq ans de réclusion ; Marie Lambert dénonce alors « *l'intolérable déroulement du procès du nazi Ramcke (...) dont la conclusion scandaleuse équivaut à un véritable acquittement, une insulte à la mémoire des morts de la libération bretonne, la justification cynique des méthodes de nazis, l'encouragement honteux aux bourreaux hitlériens appelés à reprendre service dans l'armée européenne* »

du général Eisenhower ».

En 1951, elle n'est pas reconduite à son poste de députée et divorce à la fin de l'année. Elle se consacre au journalisme, dans plusieurs journaux communistes et refait sa vie avec [Georges Gosnat](#) (fils de [Venise Gosnat](#)), qu'elle épouse en 1970 dans la région parisienne.

Publiée le mardi 11 février 2020, par [Gildas Priol](#), mise à jour mercredi 31 août 2022

Sources - Liens

- Archives départementales du Finistère, dossier individuel de combattante volontaire de la résistance de Marie Perrot (1622 W).
- Ordre de la Libération, registre des médaillés de la Résistance française ([J.O du 17/05/1946](#)).
- Assemblée nationale, fiche biographique de la députée [Marie Lambert](#).
- Le Maitron, notice biographique de [Marie Perrot](#).
- KERBAUL Eugène, *1270 militants du Finistère (1918 - 1945)*, édition à compte d'auteur, Paris, 1985.
- Service historique de la Défense de Vincennes, dossier individuel de Résistante de Marie Perrot ([GR 16 P 469757](#)) - **Non consulté à ce jour**.

Remerciements à Françoise Omnes pour la relecture.

Mémoires des Résistants et FFI de l'arrondissement de Brest - <https://www.resistance-brest.net>